

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-50

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

APPUI TECHNIQUE A LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE

La nouvelle période de programmation des Fonds Structuels Européens 2014-2020, amène les Conseils Généraux, en tant qu' organisme intermédiaire pour la gestion du Fond Social Européen, à structurer en conséquence le cadre stratégique dans lequel ils choisiront d' inscrire leurs actions.

Dans un courrier adressé au Préfet de Région le 8 juillet 2013, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a déjà exprimé son souhait de renouveler son statut d'organisme intermédiaire sur l'axe " lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale " afin de bénéficier de nouveau d'une subvention globale FSE.

Dans ce cadre, il se verra transférer les responsabilités d'instruction, de programmation, de conventionnement, de suivi, de contrôles et de paiement de cette aide communautaire.

Au regard de la charge de travail et de la complexité de la matière, le Conseil Général a fait le choix, depuis 2006, de se faire aider par un prestataire, à qui est confiée une mission d'appui technique.

Le marché en cours, passé en application du Code des Marchés Publics avec le cabinet A.T.E.L.I.E.R. pour l'Europe , s'achève le 31 décembre 2013.

L'appui technique attendu devra s'articuler autour de 3 types de missions sur une première tranche de programmation 2014-2016 :

- mission 1 : veille juridique et réglementaire
- mission 2 : appui à la mise en place de la programmation 2014-2020
- mission 3 : prestations techniques et complémentaires, notamment en terme de formation-accompagnement des agents

C'est la raison pour laquelle **je vous propose**, conformément aux directives des autorités chargées de la gestion des fonds européens, **de donner votre accord de principe au lancement d'une nouvelle procédure de marché d'appui technique qui pourra bénéficier d'un co-financement des Fonds Sociaux Européens.**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le principe du lancement d'une nouvelle procédure de marché d'appui technique qui pourra bénéficier d'un co-financement des Fonds Sociaux Européens ;
- Précise que cet appui technique s'articulera autour de 3 types de missions sur une première tranche de programmation 2014-2016 :
 - mission 1 : veille juridique et réglementaire
 - mission 2 : appui à la mise en place de la programmation 2014-2020
 - mission 3 : prestations techniques et complémentaires, notamment en terme de formation-accompagnement des agents

Adopté à l'unanimité.

Le Président,